

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 septembre 2022

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Emmanuel BILLET, Maire. Monsieur Billy FAUTRELLE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON, Catherine BERTIN, Arthur BRUSA, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de sa précédente séance du 17 juin 2022.

Objet de la délibération : Construction d'un bâtiment scolaire et d'un bâtiment MAM : Validation de la phase APD, fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre, demande de subventions.

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 30/01/2021 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- Celle du 02/04/2021 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet A+U Agence F BOIS sur un montant de base estimée à 378 580,00 € HT,
- Celle du 11/06/2021 validant l'esquisse
- Celle du 19/11/2021 validant l'avant-projet sommaire (APS)
- Celle du 4/02/2022 validant le contenu de l'avant-projet définitif (APD)

Considérant l'avant-projet définitif établi par le cabinet A+U F BOIS estimant le montant des travaux à 741 000 € HT, hors fondations spéciales (estimées à 50 000 €), soit un montant toutes dépenses confondues de 983 979,70 € HT détaillées dans l'annexe jointe,

Considérant qu'en application du livre IV du Code de la Commande Publique et en application des clauses du contrat de maîtrise d'œuvre, il y a lieu de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Après négociation, le forfait de rémunération définitif est porté à 64 985,70 € HT (soit + 25 272,66 € HT) selon annexe jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 5 abstentions (Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Annie RENARD, Nicolas URBAIN) et 3 voix contre (Véronique RAMEAUX, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT).

APPROUVE l'Avant-projet Définitif établi par le maître d'œuvre et estimant les travaux à 741 000 € HT soit 983 979,70 € HT toutes dépenses confondues.

ACCEPTE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et autorise le président du SIDEC à le signer,

SOLLICITE les subventions de l'État, de la CAF au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération, et autorise le maire à signer tout document afférent

DEMANDE au maître d'œuvre de poursuivre son travail pour préparer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, le Maire rappelle que la commune investit de manière mesurée mais régulière pour maintenir ce réseau dans un état non vétuste avec des appareillages les moins impactant possible sur l'environnement.

Considérant les besoins :

- De remettre une horloge astronomique de commande dans les coffrets AF (rue des Sauges) et AG (rue du Raffour). Ces coffrets étaient antérieurement équipés d'horloges mais qui ont été remplacés, sans notre accord, par des interrupteurs crépusculaires par l'ancienne entreprise assurant la maintenance de notre parc d'éclairage public.
- De remplacer les 8 points lumineux, dans des vasques ouvertes, fonctionnant soit avec des ampoules au sodium haute pression soit avec des ballons fluorescents du réseau AJ (rue des Bourgeons) totalisant une puissance de 725 W par des LED de 26 W chacune, soit 208W au total.

Considérant le devis établi par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) d'un montant de 1 389,02 € TTC pour la fourniture et pose des deux horloges et de 8 592,45 € TTC pour la rénovation des 8 points lumineux par des LED, 598,88 € TTC de rémunération du maître d'œuvre et de 529,02 € d'imprévus,

Vu la délibération du SIDEDEC n°2097 du 28 novembre 2020 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public, permettant une participation financière de 50% allouée par le SIDEDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 11 109.37 € TTC

SOLLICITE l'obtention d'une participation au SIDEDEC de 50 % du montant aidé de l'opération : soit 5 554.69 €

Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 5 554.68 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

AUTORISE le SIDEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

S'ENGAGE en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au SIDEDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

MANDATE sur le budget principal n° SIRET de la collectivité 21390471700013 au chapitre 21

Monsieur Christian BOISSON rappelle que conformément à la délibération prise le 17 juin 2022, l'affouage 2022 s'effectuera dans les parcelles n°21 et n°22 (les Rouchons). Monsieur BOISSON présente ensuite le projet de règlement d'affouage 2022. Celui-ci prévoit que chaque affouagiste devra présenter en mairie une attestation d'assurance de responsabilité civile. La date limite d'inscription est fixée au 4 novembre 2022, le délai d'exploitation est fixé au 30 septembre 2023. Le reste du règlement est inchangé par rapport à celui de 2021.

Le volume d'affouage est estimé par l'ONF à 144 mètres cubes, soit une valeur financière ONF de 1 152 € (8€ par mètre cube).

Il est proposé que la taxe du feu d'affouage soit fixée à 7 euros par mètre cube, soit 1 008 euros à diviser par le nombre d'affouagistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre (Nicolas URBAIN),

APPROUVE le règlement d'affouage pour la campagne 2022-2023

FIXE le délai des inscriptions au 04 novembre 2022 et la date de fin d'exploitation au 30 septembre 2023

DONNE délégation au Maire pour arrêter le nombre des affouagistes qui déterminera ainsi le montant de la taxe d'affouage selon la formule : montant estimation 1008€ divisé par le nombre d'affouagistes arrêté par le Maire.

Le Maire indique que le bassin écrêteur de crues terrain communal situé sur les parcelles YA n°5 et n°7 « A la Vauchère » est entretenu par un exploitant agricole la commune « non double actif ».

Tous les deux ans l'entretien des parcelles est soumis à appel à candidature, un courrier sera envoyé à chaque exploitant agricole « non double actif » expliquant les modalités de l'appel à candidature.

Dans l'attente des candidatures dont la date limite est fixée au 17 octobre 12h00 et du tirage au sort qui aura lieu en mairie le 18 octobre à 17h30,

Après que Mme Véronique RAMEAUX ; MM. Guy JEANDOT et Jean-François MICHEL se soient retirés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de bail avec le nouveau locataire pour la location des terrains de la commune situé au lieu-dit « la Vauchère » d'une superficie totale de 1 ha 78 a 71 ca.

Les charges, clauses et conditions de cette location sont réglées comme suit :

- La durée de la location est de deux années : 2023 et 2024
- La location est réservée aux exploitants agricoles en activité « non double actif » domiciliés dans la commune de RUFFEY SUR SEILLE
- La location est gratuite et en contrepartie l'exploitant s'engage à faucher le foin 2 fois par an si nécessaire et à l'évacuer quelle que soit la qualité de la récolte.

Chauffage logements presbytère :

Un courrier en date du 9 décembre 2021 de Mme Francine Bidaud locataire d'un logement communal à l'ancienne cure de Ruffey alerte sur la vétusté des radiateurs électriques du logement.

Après visite sur place, il convient de remplacer certains radiateurs de 3 logements, 9 au total. Un devis de chez Rexel est présenté pour des radiateurs électriques « Chamane » de 1000W et 1500W avec corps de chauffe en fonte pour un total de 4 096,91 € TTC.

Il a été constaté que les combles perdus de 210 m² ne sont pas isolés. Il serait judicieux de souffler de l'isolant. Il n'existe pas de subventions pour les collectivités propriétaires. Seuls les certificats CEE sont possibles. Un devis de l'entreprise Bonglet a été établi pour souffler 34 cm de laine de roche (31,5 cm après tassement). Le montant s'élève à 7 198,42 euros TTC auquel on peut déduire 1 759,50 € de prime CCE.

L'opération totale se monte à 9 535,83 € TTC, sachant que la commune ne peut pas récupérer la TVA sur ce type d'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces travaux.

Projet de voyage scolaire à Quiberon:

Le projet pédagogique ces dernières années a été axé sur notre environnement et en particulier la mer et la forêt. Les enseignantes ont la volonté de faire découvrir et de travailler un autre environnement : la mer. Une classe de mer à Quiberon est envisagée pour les élèves de CP à CM2 (soit 42 enfants accompagnés de 4 adultes), du 1 au 5 mai 2023 sur place (départ samedi 30 avril 20h et retour le samedi 6 mai à 8h). Ce projet est soutenu par l'association des parents d'élèves les Ptit's Ruffeysiens.

Le prix du séjour en pension complète est de 250 euros par enfants (4 adultes gratuits). Le prix du transport s'élèverait à environ 6 000 euros (soit 145 euros par enfants environ). A cela il faut ajouter le coût des activités et le coût d'un animateur de vie pour 85 euros par enfants environ. Le coût global serait d'environ 480 euros par enfant. Il serait financé à hauteur de 200 euros par les familles, 150 euros par l'association des Ptit's Ruffeysiens et 60 euros par la coopérative scolaire.

La commune pourrait financer le reste à savoir 70 euros par enfants soit 2 940 euros environ. L'accueil par le Conseil Municipal est plutôt favorable. Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal lorsque l'ensemble des devis et la somme totale des dépenses sera arrêtée.

Défense Extérieure Contre l'Incendie :

La société ED-TECH de Valzin en petite Montagne a réalisé le 4 juillet la vérification du bon fonctionnement des poteaux incendie et mesuré les débits disponibles. Il en ressort que les poteaux sont en bon état. Certains doivent cependant être davantage dégagés des haies.

Les deux réserves artificielles sont en bon état. Il faut cependant les aménager d'un dispositif réglementaire pour y pomper l'eau en cas d'utilisation par les services de secours.

Le poteau n°16 au pontot est mal situé. De plus le débit délivré est très largement insuffisant l'eau. Il faudra prévoir un changement de conduite et de place.

Il s'avère que malgré la réserve artificielle, le hameau de Bard n'est pas suffisamment couvert pour la défense incendie. Les débits délivrés sont trop faibles. ED-TECH va réaliser une analyse précise et effectuera un schéma communal de DECI impliquant certainement des travaux (poches de réserve d'eau).

Eclairage public :

Face à la flambée du prix de l'électricité et de la nécessité de participer à l'effort national de sobriété énergétique, une réflexion est engagée pour éteindre de 23h à 5h du matin l'éclairage public. Certains conseillers demandent de restreindre la coupure de l'éclairage public les vendredis et samedis de 1h à 5h. L'expérience des nombreuses communes qui procèdent à cette extinction au cœur de la nuit n'ont pas mis en évidence une insécurité particulière.

Cimetière :

Un gros travail de Raphaël, notre agent technique, a été effectué pour assurer le désherbage sans produits chimiques. Nous le remercions chaleureusement. Il a été aidé en fin de printemps par Jean-Marc, en TIG, et au mois d'août par Christian Lyzwa qui est venu aider bénévolement Raphaël. Nous le remercions vivement.

Ce travail représente beaucoup d'heures et ne peut être pérennisé. Il convient de réfléchir à une organisation différente en laissant davantage de place au végétal et rénovant les allées principales qui de plus sont difficiles à pratiquer par les personnes à mobilités réduites.

Un devis a été demandé à l'entreprise Delarche qui propose de réaliser les allées avec bordures type P1 et revêtement type « ecosol » à base de chaux et de ciment.

Travaux chaufferie :

Voici le calendrier prévisionnel : le dossier de consultation des entreprises sera rédigé en octobre 2022, la consultation des entreprises se fera en novembre 2022. Le dépouillement des offres s'effectuera en janvier 2023 et l'attribution du marché suivra. Les travaux sont prévus en fin de période de chauffe 2023.

Malgré le prix en forte augmentation des pellets, et après appel auprès de M. Clément Déjardin de l'AJENA, conseiller aux maîtres d'ouvrage, le choix des chaudières à pellets reste pertinent. Le fait que de nouvelles usines de productions sont en cours de construction, notamment dans notre régions est rassurant. Elles vont pouvoir satisfaire la demande et stabiliser les prix. Les alternatives électricité (via une PAC) ou gaz ne sont pas appropriés car la flambée des prix du kwh, risque fort de se poursuivre.

Il reste à décider l'accès aux camions de livraison, ceux ne passant que très difficilement entre les deux piliers d'entrée. La solution d'accès par la rue Franche étant à écarter suite à l'essai non concluant, il reste deux solutions. La première est de créer un chemin carrossable par des poids lourd soit côté épicerie, soit coté parking. Cette solution a le désavantage de supprimer beaucoup de pelouse et de rompre l'aspect de symétrie des extérieurs. La deuxième solution est de déplacer les piliers de 50 cm chacun. Deux devis sont attendus pour voir la faisabilité de cette option.

Travaux voirie :

Les enrobés de la fin de la rue du petit Rondeau et de la place destinée au bac à verre et à habits rue Neuve sont prévus à partir du 5 octobre.

Les travaux de la rue Saint Aignan (partie derrière l'église) ont commencé cette fin septembre. Ils ont pour objet le changement du réseau d'eau potable (par le SIEA) puis la réalisation d'un réseau pluvial de voirie (par la commune). Viendra ensuite la réalisation de l'enrobé par la CCBHS. L'ensemble de ces travaux prendra plusieurs mois pour une bonne stabilisation des différentes sous-couches. L'enrobé final sera réalisé au printemps 2023

Eglise

Les travaux de diagnostic de l'église par Stéphanie Honnert, architecte des bâtiments de France auront lieu du 10 au 14 octobre. La présentation des résultats est prévue pour fin 2022. La seconde étape concernant les orientations de restauration et de phasages des travaux aura lieu début 2023.

DIA :

Le Maire informe le conseil que les maisons au 99 rue Saint Aignan de PROTANO Philippe et BESSARD Claude et celle 115 rue des Sauges de la succession ARTUS Yvon ont été vendues.

Afin de ne pas retarder ces ventes, les imprimés de non intention de préempter de la Commune ont été transmis aux notaires chargés des ventes.

Maison Petot

Ancien bar-restaurant, cet immeuble serait idéal pour l'installation d'un restaurant gastronomique de campagne. La commune a contacté l'Office de Commerce et d'Artisanat de Bresse Haute Seille pour faire connaître ce bien à des restaurateurs.

Date du repas des aînés :

Le traditionnel repas des aînées aura lieu le 27 novembre 2022. Un devis est demandé à la boucherie de Ruffey. L'animation sera assurée par « Emilienne ».

La séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance,
Billy FAUTRELLE

Le Maire,
Emmanuel BILLET